



TEXTE ADOPTÉ n° 805

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

17 février 2022

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la convention portant création
de l'Organisation internationale pour les aides
à la navigation maritime,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE.

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : 4564 et 5037.

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention portant création de l'Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime (ensemble une annexe), signée à Paris le 27 janvier 2021, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 février 2022.

Le Président,
Signé : RICHARD FERRAND

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 4564.

ISBN 978-2-11-165369-6



9 782111 653696

ISSN 1240 - 8468